

Liste des délibérations

du 9 avril 2024

DATE DE CONVOCATION

27 mars 2024

DATE D’AFFICHAGE

10 avril 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS**EN EXERCICE** : 15**PRÉSENTS** : 13**VOTANTS** : 15

L’an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WANNEHAIN s’est assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Jean-Luc LEFEBVRE, Maire.

Assistaient à la réunion : Jean-Luc LEFEBVRE, Alain FOURNIER, Anne-Sophie MOREAU,
Dominique REMY, Michel DEMEURE, Perrine PANAROTTO,
Stéphane VITIGE, Marie-Christine POLLET, Jean-Gabriel DEPINOY, Marianne KERRICH, Laurent SCHOLART, Nicole DEWAILLY, Brigitte COLLET

Excusés : Christelle VANHERSECKE donne pouvoir à Alain FOURNIER,
Isabelle ROBION donne pouvoir à Jean-Luc LEFEBVRE.

Secrétaire de séance : Jean-Gabriel DEPINOY

Numéro	Objet de la délibération	Décision
	Approbation des procès-verbaux du conseil municipal du 21 mars 2024	Avis du conseil municipal : Favorable à l’unanimité.
2024-04-09-2.1.1	Compte administratif 2023	<p>Monsieur le Maire se retire de la salle du conseil municipal, Monsieur FOURNIER Alain présente le compte administratif 2023 qui s’établit comme suit :</p> <p>✓ Section de fonctionnement</p> <p>Dépenses : 938 537,21€ Recettes : 1 131 268,42€ D’où un excédent de : 192 731,21€</p> <p>✓ Section d’investissement</p> <p>Dépenses : 296 558,36€ Recettes : 235 323,83€ D’où un excédent de : 61 234,53€</p> <p>Le résultat total des sections pour l’année 2023 est donc d’un excédent de 131 496,68€.</p> <p>Avis du Conseil Municipal : Favorable à l’unanimité.</p>
2024-04-09-2.1.2	Compte de gestion 2023	<p>Monsieur FOURNIER Alain présente le compte de gestion 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l’exercice 2023, ✓ Après s’être assuré que le comptable du trésor ait bien repris dans ses écritures des montants identiques à ceux du Compte administratif 2023, tant en titres qu’en mandats, ✓ Après s’être assuré que les soldes d’exécution des sections de fonctionnement et d’investissement sont identiques au Compte administratif, ✓ Après avoir entendu l’adjoint aux finances certifiant l’identité des opérations, <p>Délibération faite, le conseil Municipal, déclare à l’unanimité que le compte de Gestion dressé par le receveur pour l’exercice 2023 n’appelle aucune observation ni réserve de sa part.</p>

2024-04-09-2.1.3	Résultats 2023	<p>Monsieur FOURNIER Alain 1^{er} adjoint, présente le bilan sur la situation financière 2023. Il commente les chiffres suivants :</p> <table border="1" data-bbox="563 271 1401 371"> <thead> <tr> <th></th> <th>Recettes</th> <th>Dépenses</th> <th>Résultat</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fonctionnement</td> <td>1 131 268,42€</td> <td>938 537,21€</td> <td>192 731,21€</td> </tr> <tr> <td>Investissement</td> <td>235 323,83€</td> <td>296 558,36€</td> <td>-61 234,53€</td> </tr> </tbody> </table> <p>Après en avoir délibéré, avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.</p>		Recettes	Dépenses	Résultat	Fonctionnement	1 131 268,42€	938 537,21€	192 731,21€	Investissement	235 323,83€	296 558,36€	-61 234,53€																																																													
	Recettes	Dépenses	Résultat																																																																								
Fonctionnement	1 131 268,42€	938 537,21€	192 731,21€																																																																								
Investissement	235 323,83€	296 558,36€	-61 234,53€																																																																								
2024-04-09-2.1.4	Affectation du résultat	<p>Monsieur FOURNIER Alain 1^{er} adjoint propose d'affecter 180 000€ en réserve d'investissement.</p> <p>Après en avoir délibéré, avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.</p>																																																																									
ANNEXE 2024-04-09-2.1.4		<p>COMMUNE DE WANNEHAIN DELIBERATION CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023</p> <p>Le 09 avril 2024, réuni sous la présidence de M LEFEBVRE Jean-Luc, Maire Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :</p> <table border="1" data-bbox="592 730 1182 936"> <thead> <tr> <th>RESULTAT CA 2022</th> <th>VIREMENT DE LA SF A LA SI</th> <th>RESULTAT DE L'EXERCICE 2023</th> <th>RESULTATS CLOTURE 2023</th> </tr> <tr> <th>A</th> <th></th> <th>B</th> <th>F=A+B</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>INVEST 116 157,69 €</td> <td></td> <td>- 61 234,53 €</td> <td>54 923,16 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td>D</td> <td>E</td> <td>G=C+D+E</td> </tr> <tr> <td>FONCT 239 963,09 €</td> <td>70 000,00 €</td> <td>192 731,21 €</td> <td>362 694,30 €</td> </tr> <tr> <td>=A+C</td> <td>=D</td> <td>=B+E</td> <td>=F+G</td> </tr> <tr> <td>356 120,78 €</td> <td>70 000,00 €</td> <td>131 496,68 €</td> <td>417 617,46 €</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" data-bbox="783 954 1182 976"> <tr> <td>Résultat investissement 2023</td> <td>54 923,16 €</td> </tr> </table> <table border="1" data-bbox="783 987 1182 1088"> <thead> <tr> <th>RESTES A REALISER</th> <th>(Dépenses)</th> <th>H</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2023</td> <td>(R)ecettes</td> <td>J=H</td> </tr> <tr> <td></td> <td>27 819,17 €</td> <td>63 573,00 €</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" data-bbox="783 1122 1182 1155"> <tr> <td>SOLDE DES RESTES A REALISER</td> <td>35 753,83 €</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;">CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT</p> <table border="1" data-bbox="1046 1122 1182 1155"> <tr> <td>K=F+J</td> <td>90 676,99 €</td> </tr> </table> <p>Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.)</p> <p>Décide d'affecter le résultat comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="592 1294 1401 1574"> <thead> <tr> <th>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/</th> <th>2023</th> <th>362 694,30 €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Report (excédent ou déficit) du résultat d'investissement (ligne 001)</td> <td></td> <td>54 923,16 €</td> </tr> <tr> <td>Soled disponible affecté comme suit au Budget Primitif 2024</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)</td> <td></td> <td>182 694,30 €</td> </tr> <tr> <td>Affectation obligatoire :</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)</td> <td></td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)</td> <td></td> <td>180 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Total affecté au c/ 1068 :</td> <td></td> <td>180 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2023</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement du Budget</td> <td>2024</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Fait à Le COMMUNE DE WANNEHAIN 09-avr-24</p> <p>Delibéré par le Conseil Le 09 avril 2024</p> <p>Nombre de membres en exercice : 15 Présents : Procurations :</p> <p>Suffrages exprimés : Abs : Pour : Contre :</p> <p>Date de la convocation : 27/03/2024</p>	RESULTAT CA 2022	VIREMENT DE LA SF A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTATS CLOTURE 2023	A		B	F=A+B	INVEST 116 157,69 €		- 61 234,53 €	54 923,16 €		D	E	G=C+D+E	FONCT 239 963,09 €	70 000,00 €	192 731,21 €	362 694,30 €	=A+C	=D	=B+E	=F+G	356 120,78 €	70 000,00 €	131 496,68 €	417 617,46 €	Résultat investissement 2023	54 923,16 €	RESTES A REALISER	(Dépenses)	H	2023	(R)ecettes	J=H		27 819,17 €	63 573,00 €	SOLDE DES RESTES A REALISER	35 753,83 €	K=F+J	90 676,99 €	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/	2023	362 694,30 €	Report (excédent ou déficit) du résultat d'investissement (ligne 001)		54 923,16 €	Soled disponible affecté comme suit au Budget Primitif 2024			Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		182 694,30 €	Affectation obligatoire :			A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		- €	Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		180 000,00 €	Total affecté au c/ 1068 :		180 000,00 €	DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2023			Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement du Budget	2024	
RESULTAT CA 2022	VIREMENT DE LA SF A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTATS CLOTURE 2023																																																																								
A		B	F=A+B																																																																								
INVEST 116 157,69 €		- 61 234,53 €	54 923,16 €																																																																								
	D	E	G=C+D+E																																																																								
FONCT 239 963,09 €	70 000,00 €	192 731,21 €	362 694,30 €																																																																								
=A+C	=D	=B+E	=F+G																																																																								
356 120,78 €	70 000,00 €	131 496,68 €	417 617,46 €																																																																								
Résultat investissement 2023	54 923,16 €																																																																										
RESTES A REALISER	(Dépenses)	H																																																																									
2023	(R)ecettes	J=H																																																																									
	27 819,17 €	63 573,00 €																																																																									
SOLDE DES RESTES A REALISER	35 753,83 €																																																																										
K=F+J	90 676,99 €																																																																										
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/	2023	362 694,30 €																																																																									
Report (excédent ou déficit) du résultat d'investissement (ligne 001)		54 923,16 €																																																																									
Soled disponible affecté comme suit au Budget Primitif 2024																																																																											
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		182 694,30 €																																																																									
Affectation obligatoire :																																																																											
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		- €																																																																									
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		180 000,00 €																																																																									
Total affecté au c/ 1068 :		180 000,00 €																																																																									
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2023																																																																											
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement du Budget	2024																																																																										
2024-04-09-2.1.5	Détermination des taux d'imposition 2024	<p>Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter la stabilité des taux d'imposition pour 2024 c'est-à-dire :</p> <table border="1" data-bbox="783 1906 1257 2063"> <thead> <tr> <th></th> <th>Taux 2024</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taxe foncière sur les Propriétés bâties</td> <td>45,76%</td> </tr> <tr> <td>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</td> <td>66,78%</td> </tr> <tr> <td>Taxe d'habitation</td> <td>17,69%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.</p>		Taux 2024	Taxe foncière sur les Propriétés bâties	45,76%	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	66,78%	Taxe d'habitation	17,69%																																																																	
	Taux 2024																																																																										
Taxe foncière sur les Propriétés bâties	45,76%																																																																										
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	66,78%																																																																										
Taxe d'habitation	17,69%																																																																										

2024-04-09-2.1.6	Budget primitif 2024	<p>Monsieur Alain FOURNIER, Adjoint aux finances, présente le budget primitif 2024 suivant :</p> <p style="text-align: center;">Section fonctionnement : 1 172 194,30€</p> <p style="text-align: center;">Section investissement : 1 110 664,46€</p> <p>Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.</p>
2024-04-09-2.2	Participation financière à l'opération de la Pévèle Carembault relative aux vélos à assistance électrique	<p>Monsieur le Maire rappelle aux élus les conditions de participations de la Pévèle Carembault sur l'opération d'aide à l'achat d'un vélo électrique lancée en 2019, le Conseil communautaire a décidé le 18 décembre dernier de renouveler une nouvelle fois l'opération d'aide à l'achat d'un vélo électrique destinée aux habitants de notre territoire. Cette année le dispositif démarre le 4 mars 2024.</p> <p>Le dispositif mis en place les années précédentes est globalement reconduit avec quelques ajustements :</p> <p>L'offre est réservée aux habitants de Pévèle Carembault âgés de + de 18 ans. L'aide concerne tous les modèles de vélo à assistance électrique répondant aux normes européennes (25km/h) achetés <u>après le lancement de l'opération</u>. La cible principale restant le vélo du quotidien comme alternative à la voiture. La subvention est forfaitisée à 200 € quel que soit le montant d'achat du vélo. Les dispositifs d'électrification de vélo standard (« kit vélo ») répondant aux mêmes normes sont également éligibles et bénéficient d'une aide de <u>50% dont le plafond est réévalué à 200€</u>.</p> <p>Le nombre de subventions est limité aux crédits alloués soit 75.000€ (375 dossiers) pour les deux dispositifs</p> <p>Le demandeur fait sa demande accompagnée d'un devis et des différents justificatifs.</p> <p>Les dossiers sont traités dans l'ordre d'arrivée.</p> <p>Si le dossier est complet et tant qu'il reste des crédits, le demandeur reçoit un avis favorable et la subvention lui sera versée à réception de la facture d'achat du vélo convoité qui <u>doit être postérieure</u> à la date de démarrage de l'opération (4 mars 2024).</p> <p>Le dispositif est en place de la date de lancement <u>jusqu'à la fin de l'année ou épuisement des crédits</u></p> <p>Afin de réduire son impact environnemental, la démarche sera comme chaque année <u>entièrement dématérialisée</u> via le site https://demarches.pevelecarembault.fr/</p> <p>Compte tenu de ces éléments Monsieur le Maire propose au conseil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de compléter l'offre de la Communauté de Communes à hauteur de 50€ pour l'acquisition des vélos et à hauteur de 50% de la participation de la CCPC pour les kits de transformation avec un minimum de 20€ et un maximum de 50€ - d'appliquer le règlement de la CCPC - de l'autoriser à signer tout document afférent à cette offre - d'appliquer cette décision à compter du 11 avril 2024. <p>Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité</p>
2024-04-09-2.3	Convention avec les jeunes Pousses	<p>Monsieur Le Maire donne lecture du projet de convention liant la commune et l'association les jeunes pousses pour l'année 2024 et précise que la subvention allouée est de 20 000 euros.</p> <p>Après en avoir délibéré, avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité</p> <p>Et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre toutes les dispositions nécessaires afin de l'appliquer.</p>
2024-04-09-2.4	Convention au Comptoir de la Pévèle	<p>Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour octroyer une subvention de 570 € à l'association « Le comptoir de la Pévèle »</p> <p>Après en avoir délibéré, avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.</p>
2024-04-09-2.5.1	Annulation de la délibération 2024-02-08-6.1.2	<p>Monsieur le Maire sollicite le conseil pour annuler la délibération 2024-02-08_6.1.2 relative à la demande de subvention pour l'aménagement des trottoirs des rues de l'Ecole et de la grande ferme dans le cadre des fonds de concours CCPC.</p> <p>Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité</p>

2024-04-09-2.5.2	Demande de subvention pour l'aménagement des trottoirs des rues de l'école et de la grande ferme	<p>Monsieur le Maire détaille au conseil municipal le dossier d'aménagement des trottoirs des rues des Ecoles et de la Grande Ferme. Il précise que les travaux, qui étaient programmés en fin d'année 2023, seront effectués après l'intervention de NOREADE en mars/avril 2024 et qu'une subvention du département du Nord a été demandée et acceptée pour un montant de 11 300€ sur un montant des travaux estimé à 64 685€ HT.</p> <p>Il sollicite le conseil pour l'autoriser à demander une subvention de 26 692€ à la Communauté de Communes dans le cadre des fonds de concours, le reste à charge de la commune étant de 26 693€.</p> <p>Il sollicite donc le conseil pour l'autoriser à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention et à ce projet.</p> <p>Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité</p>
2024-04-09-3.1	Organisation d'un voyage au profit des seniors	<p>Brigitte Collet, conseillère déléguée, présente aux élus un projet de voyage proposé aux seniors de Wannehain.</p> <p>Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil sur ce voyage, dont les dépenses et recettes sont prévues dans le budget 2024, et notamment sur le principe d'une participation par personne de 50 € (cinquante euros) pour les habitants du village et de 60€ (soixante euros) pour les autres, les chèques étant libellés à l'ordre du Trésor Public.</p> <p>Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.</p>